



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_031

OBJET : Cotentin Terre Bleue : Présentation et validation du dossier de Candidature au dispositif du DLAL FEAMPA

Exposé

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), adopté en juillet 2020, prévoit pour la période de programmation 2021-2027 un axe dédié au Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL). Cette mesure a pour objectif de soutenir la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières.

Le DLAL en Normandie est une mesure qui est mise en œuvre par les territoires maritimes depuis déjà 2 programmations européennes (2007-2013 et 2014-2020). Sur notre territoire, c'est l'Association Hisséo la Normandie qui animait jusqu'ici ce programme, à l'échelle de l'ex-Basse Normandie. Or, l'Association a mis fin à ses missions en 2021, notamment suite à des difficultés financières pour porter l'animation de cette démarche, malgré le soutien de l'Agglomération du Cotentin (48 000 € sur 4 ans).

Son action a toutefois permis d'accompagner de nombreux projets de développement des filières pêche et aquaculture autour de la valorisation des métiers, des produits, la mise en valeur du patrimoine maritime ou encore l'éducation et la recherche.

Les Régions françaises sont désignées comme autorités de gestion déléguée sur cette nouvelle programmation. La Région Normandie a lancé un appel à candidature le 14 septembre 2021 afin que les territoires littoraux de Normandie proposent une stratégie d'animation et de gestion de cette mesure.

Cette mesure est dotée de 2,6 Millions d'€ pour tout le territoire normand, sur une maquette globale FEAMPA de 26 Millions d'€. Les lauréats se verront allouer une maquette financière leur permettant d'accompagner des projets de développement local en faveur de l'intégration des filières pêche et aquaculture dans nos territoires, de l'expérimentation au service de la transition maritime des territoires.

L'économie bleue, les filières pêche et aquaculture façonnent notre territoire : économie, paysage, culture, tourisme... L'Agglomération a fait le choix de faire de son identité maritime un pilier de son attractivité et de son dynamisme à travers son projet de territoire « Cotentin 2030 » et sa marque territoriale « Cotentin Terre Bleue ».

Dans ce cadre, avec nos deux EPCI voisins : la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, l'Agglomération s'est engagée dans la construction d'une stratégie locale de développement maritime en répondant à l'appel à candidature du DLAL FEAMPA. L'objectif est de poursuivre et

développer les dynamiques initiées sur les anciennes programmations, mais à une échelle plus locale, pour correspondre au mieux aux enjeux de notre Presqu'île.

Ces derniers mois, l'Agglomération et ses deux EPCI partenaires ont mobilisé les acteurs locaux afin de définir collectivement une stratégie locale pour le FEAMPA et le cadre d'intervention de ces fonds pour la Presqu'île du Cotentin.

2 ateliers se sont tenus le 31 janvier et le 4 février pour partager les éléments de diagnostic et l'analyse des grands enjeux du territoire, puis pour définir les actions et orientations pertinentes à soutenir.

La candidature portée par nos trois EPCI aura pour objectif de renforcer les liens territoriaux avec les filières qui les font vivre, et globalement de mettre la maritimité au cœur du développement de la Presqu'île du Cotentin.

Cette stratégie se traduit par 4 fiches actions qui permettront de financer les projets publics et privés :

- Face aux changements, des filières soutenues par le territoire ;
- Public et professionnels, tous acteurs de la protection du milieu marin et littoral ;
- Un écosystème local au service de l'attractivité des métiers, et des filières ;
- Faire vivre la culture maritime de la Presqu'île du Cotentin.

Le dossier de candidature finalisé a été remis à la Région Normandie le 28 février dernier, date butoir pour la remise des dossiers. Une présentation synthétique de la candidature est jointe en annexe à la présente délibération.

Notre candidature va maintenant être analysée par plusieurs services de la Région (Aménagement du territoire, Ressources marines, Environnement, Tourisme) ainsi que par le CESER. Une audition devant l'élue référente de la Région se tiendra le 9 mai prochain, pour une sélection officielle avant l'été. Le conventionnement avec les territoires lauréats est prévu en septembre après un travail de finalisation des fiches-actions.

Nous présenterons lors d'un prochain conseil communautaire, si nous sommes retenus, le programme d'actions définitif et les possibilités de financement de projets dont le territoire pourra bénéficier.

L'animation du programme sera alors assurée par les agents de l'Agglomération au sein de la Direction ingénierie stratégique et contractualisation, sur le même fonctionnement que le programme LEADER.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à candidatures DLAL FEAMPA de la Région Normandie,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 168 - Contre : 0 - Abstentions : 13) pour :

- **Valider** la candidature de la Presqu'île du Cotentin au programme DLAL FEAMPA.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_031-DE

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

annexe 1 - résumé candidature Cotentin DLAL FEAMPA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 178

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RON SIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.

Une gouvernance qui associe les acteurs de l'ensemble du territoire et des filières

Notre Comité de sélection rassemblera les acteurs du territoire engagés dans les orientations stratégiques identifiées collectivement. Ainsi, ce sont 30 acteurs maritimes de la Presqu'île du Cotentin qui ont confirmé leur volonté d'accompagner la vie du GALPA sur cette nouvelle programmation. Leur rôle sera de rencontrer les porteurs de projet, de juger de la pertinence du soutien du GALPLA à ces projets, selon notre stratégie. Au-delà, ces membres seront les relais privilégiés et ambassadeurs de la démarche auprès de leurs contacts, partenaires locaux. Des temps d'échanges et de rencontre pourront aussi être proposés : visites de terrain, rencontres annuelles des acteurs du GALPA (porteurs de projets, financeurs, Comité de sélection...)

Composition du Comité de sélection

- Collectivités : Agglomération du Cotentin, Communautés de communes de la Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche
- Organisations professionnelles : CRPM Normandie, CRC Normandie-Mer du Nord, OP Pêcheurs de Normandie, Manche Marée, NFM, Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- Entreprises : Valorcoq, Actimer, Manche Marée, Armement Cherbourgeois, Huîtres Yvan Dernis et Hautemanière ;
- Gestionnaires portuaires : SPL Ports de la Manche, SPL Port de Cherbourg ;
- Formations, emplois, recherche, développement : MEF du Cotentin, Lycée maritime de Cherbourg, Intechmer, SMEL, Ivamer, SATMAR ;
- Banque : Crédit Maritime Grand Ouest ;
- Environnement, sensibilisation et animation au développement durable : CPIE du Cotentin, GRAPE, Parc Naturel des Marais du Cotentin (*en attente*) ;
- Attractivité/tourisme : Attitude Manche, OT Cotentin, Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ;
- Culture et patrimoine : Fabrique de Patrimoines

Une animation dédiée, à l'écoute des porteurs de projet

Une animatrice (70% de son temps) et un.e gestionnaire (30% ETP) seront à l'écoute des porteurs de projet pour les accompagner dans la structuration de leurs projets, la recherche de partenaires, techniques/financiers. L'objectif est de pouvoir identifier sur l'ensemble du périmètre les opportunités de projets

Afin de rendre le plus visible et accessible possible cette démarche, des temps de communication réguliers seront organisés sur les opportunités de financements, l'état d'avancement du programme et des projets soutenus. De courts films présentant les porteurs de projet sont envisagés afin de rendre visible l'action de l'Europe sur les territoires, au plus proche des acteurs.

L'animation aura pour objectif d'accompagner les projets permettant de répondre aux grands objectifs que nous nous sommes collectivement fixés, précisés dans nos 4 fiches actions (+1 dédiée à l'animation et à la communication). Si la coopération ne dispose pas de fiche action dédiée, elle sera fortement encouragée, à la fois à l'échelle de la Normandie mais aussi en France et à l'échelle internationale. Nos filières sont au cœur d'enjeux qui dépassent souvent le périmètre de notre territoire. Même si nous pouvons ensemble à notre échelle, trouver de nombreuses clés de réponses, c'est par l'échange, le partage d'expérience que l'innovation grandit.

Candidature portée par les 3 EPCI :



Avec le soutien financier de :



GALPA de la PRESQU'ÎLE du COTENTIN

Le territoire éligible :

150 088 habitants (sur 224 452 habitants de l'ensemble de la Presqu'île)
51 communes (sur 190)

La Presqu'île, un territoire maritime par excellence :

- Plus de 250 km de littoral
- 3 façades maritimes
- 19 points de débarques/pêche
- 3 zones de productions conchylicoles
- Variétés et excellence des produits : Coquilles Saint Jacques, Homard du Cotentin, Saumons de Cherbourg, huîtres et moules,...
- Un environnement à préserver : havres, falaises, marais du Cotentin
- Un patrimoine maritime unique

Une Presqu'île faisant face à des défis communs :

- Changement climatique ;
- Qualité de l'eau ;
- Attractivité et pérennité des métiers halieutiques ;
- Préservation et valorisation de notre culture maritime



Candidature au GALPA

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_031-DE

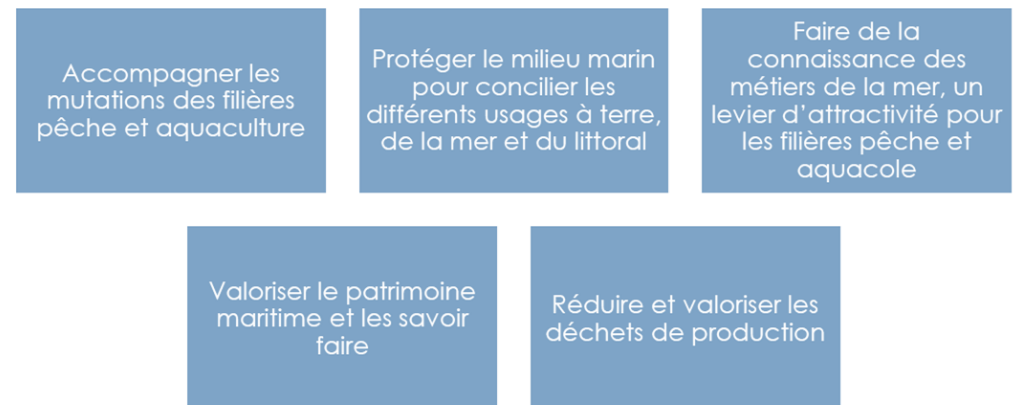
Presqu'île du Cotentin

3 EPCI en soutien aux filières et communautés maritimes du territoire, avec pour objectif commun de faire de la mer un chemin d'avenir et de développement durable de la Presqu'île du Cotentin.

UN OBJECTIF GLOBAL

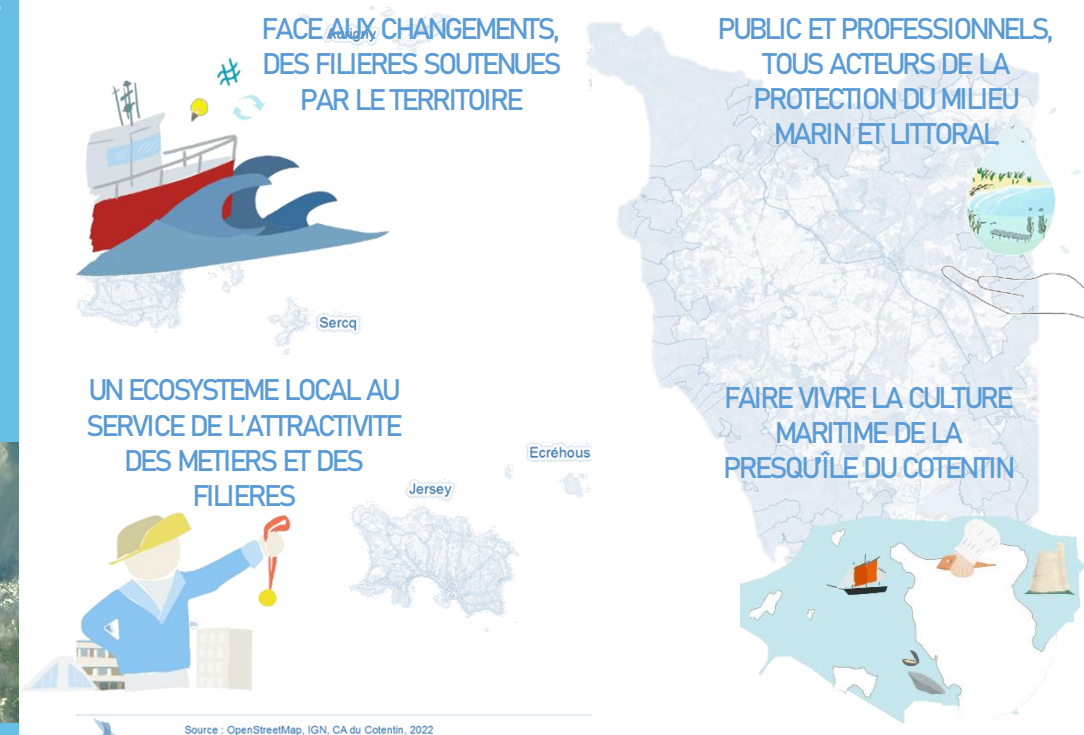
La maritimité au cœur du développement de notre Presqu'île

5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES



4 FICHES ACTIONS

Au service des porteurs de projet



Source : OpenStreetMap, IGN, CA du Cotentin, 2022
Réalisation : DGéocT, CA du Cotentin, février 2022 - dgeoc@lecotentin.fr

FACE AUX CHANGEMENTS, DES FILIERES SOUTENUES PAR LE TERRITOIRE

FICHE N°1

Description générale et objectifs :

Les acteurs des filières pêche et aquaculture sont confrontés à de nombreux défis (Brexit, développement des énergies marines renouvelables, impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource et les zones de production, transition énergétique, préservation et protection des milieux...) pouvant fragiliser la pérennité des activités.

Ces mutations sont aussi d'ordre technique que ce soit sur l'amélioration des méthodes de production, l'optimisation du coût écologique des activités, ... : le besoin de capitalisation et de partage est fort au sein des filières pour faciliter les transitions d'activités vers des modèles de développement plus résilients.

Ces changements, sources de menaces, de remises en question ou d'opportunités pour les filières impactent les territoires et leurs filières.

Actions à soutenir :

- Acquisition de connaissances
- Développement de filières basées sur l'économie circulaire
- Valorisation des nouvelles ressources
- Adaptation face au changement climatique

Montant de la fiche :

350 000 € FEAMPA
 Montant plancher/plafond d'aide FEAMPA : 3 000€ / 50 000€



PUBLIC ET PROFESSIONNELS, TOUS ACTEURS DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET LITTORAL

FICHE N°2

Description générale et objectifs :

Le territoire de la Presqu'île du Cotentin se caractérise par la grande diversité des espaces naturels qui le composent. Cette mosaïque de milieux naturels très imbriqués, la grande richesse géomorphologique du littoral (massifs dunaires, marais, côtes rocheuses et falaises, landes littorales) ainsi que la biodiversité marine et littorale nécessitent d'être préservées.

L'eau fait partie intégrante de l'identité de la Presqu'île du Cotentin, bordée par la mer et délimitée par de nombreuses zones humides et marais, particulièrement fragiles. Bénéficiant à de nombreuses activités économiques et usages (à terre et en mer), sa qualité et sa quantité sont à préserver tant pour des objectifs de pérennité des activités que de préservation des écosystèmes littoraux et maritimes. La qualité et la gestion de la ressource en eau sont essentielles, et peuvent être à l'origine de conflits d'usage entre les acteurs des secteurs agricole et maritime : le dialogue et les échanges entre ces acteurs sont à renforcer.

Actions à soutenir :

- Sensibilisation environnement marin ;
- Limiter les pollutions maritimes
- Améliorer le suivi et la qualité des eaux littorales

Montant de la fiche :

350 000 € FEAMPA
 Montant plancher/plafond d'aide FEAMPA : 3 000€ / 50 000€



UN ECOSYSTEME LOCAL AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE DES METIERS ET DES FILIERES

FICHE N°3

Description générale et objectifs :

Le territoire du GALPA dispose d'un écosystème important de structures dédiées à la formation et à la recherche dans le domaine du maritime. On y trouve des établissements d'enseignement, des centres techniques et laboratoires représentant des atouts solides pour le territoire et l'attractivité des filières. Les métiers du maritime sont par ailleurs très diversifiés et offrent des perspectives d'emplois aussi bien dans la recherche, dans l'énergie que dans la production. Cependant, les métiers du maritime attirent moins, tout comme les formations qui peinent à recruter des apprenants.

Le diagnostic a souligné les difficultés de recrutement sur certains métiers des filières halieutiques. Certains salariés peinent à se maintenir dans l'emploi, et tout ceci conduit à réfléchir à la façon de pérenniser ces emplois, en associant d'autres filières de production ou secteurs d'activités (agriculture par exemple).

Actions à soutenir :

- Valorisation des métiers, des filières de formation
- Accompagnement vers l'emploi, accueil des salariés
- Innovations pédagogiques, mise en réseau des acteurs

Montant de la fiche :

200 000 € FEAMPA
 Montant plancher/plafond d'aide FEAMPA : 3 000€ / 20 000€



FAIRE VIVRE LA PRESQU'ÎLE DU COTENTIN

FICHE N°4

Description générale et objectifs :

La Presqu'île du Cotentin dispose d'un patrimoine littoral, maritime et naturel de premier plan : paysages, phares, tours, bateaux,... caractérisent les nombreuses richesses du territoire.

Ces atouts font de la Presqu'île du Cotentin un espace singulier où culture maritime, patrimoine, tourisme et gastronomie sont intrinsèquement reliés. Toutefois, le patrimoine maritime matériel est notamment menacé par le manque d'entretiens, les activités humaines. Le patrimoine « immatériel » est quant à lui souvent trop peu connu des habitants eux-mêmes et des touristes (histoire maritime, savoir-faire, produits locaux...). Il s'agit pourtant d'une part importante de l'identité du territoire et un atout d'attractivité touristique indéniable.

Actions à soutenir :

- Valorisation des savoir-faire et des produits du territoire
- Valorisation du patrimoine maritime matériel et immatériel
- Promotion et transmission des savoirs et compétences scientifiques du territoire

Montant de la fiche :

100 000 € FEAMPA
 Montant plancher/plafond d'aide FEAMPA : 3 000€ / 20 000€



CONDITIONS TRANSVERSALES D'ACCES AU FONDS :

- Critères d'évaluation et de notation des projets (note minimale pour la sélection du projet 12/20) :
 - o Impact positif du projet sur le territoire : Partenariat, concertation, lien terre-mer et inter-filières ; Lien Public/privé ; Impact positif du projet pour l'environnement ; Impact positif du projet pour l'emploi et l'économie bleue ; Rayonnement territorial du projet (7 points)
 - o Contribution du projet à la stratégie : contribution du projet au sous-objectif visé de la fiche action dans lequel le projet s'inscrit (5 points)
 - o Qualité globale du projet : Faisabilité technico-économique/solidité du projet ; Caractère innovant du projet (innovation économique, technique, sociale, méthodologique...) ; Communication autour du projet, de ses résultats, caractère public des résultats du projet... ; Solidité du plan de financement ; Perspectives de développement et pérennité du projet (8 points)
- Eligibilité des porteurs de projet : Entreprises, groupements d'entreprises ou entrepreneurs individuels (PME-TPE), associations, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, collectivités, établissements publics, syndicats mixtes, coopératives, organismes de formation déclarés, organismes de recherche, centres techniques, Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, organisations interprofessionnelles
- Taux d'intensité d'aides publiques : Le taux d'intensité d'aide publique est de 50% des dépenses éligibles. Il est porté à 80% des dépenses éligibles au maximum, si l'un des 3 critères suivants est rempli : intérêt collectif, bénéficiaire collectif, caractère innovant, et s'il est prévu un accès public aux résultats de l'opération
- Nature des dépenses éligibles : dépenses de personnel, Coûts directs en lien avec l'opération, dont : l'achat, location d'équipement de production, aménagements intérieurs, l'acquisition ou location de matériel, les frais de déplacement, d'hébergement de restauration, les frais de communication, dont événements, les prestations d'études et de conseil et de services.